



succession en séparation de bien

Par **eliot27052009**, le **07/12/2011** à **21:39**

bonjour

marié en séparation de bien avec donation au dernier vivant et compte joint, l'argent que nous avons reçu en héritage mon mari et moi même a été mis sur le compte joint et nous l'avons dépensé pour régler des prêts à la consommation et les loisirs. Au décès de l'un de nous que ce passera t'il puisse qu'il n'y aura pus l'argent de nos héritages respectifs. La maison que nous avons est en indivision est ce que les enfants du premier lit pourront demander l'argent que nous avons dépensé. Avons nous le droit d'utiliser l'argent de nos héritages personnels comme bon nous semble.